



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2004
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-4	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques	5-15	3
III. État du volcan de la Soufrière	16-21	5
IV. Situation économique	22-80	6
A. Généralités	22-26	6
B. Budget	27	7
C. Banque et finances	28	7
D. Tourisme	29-32	7
E. Construction et infrastructures	33-36	8
F. Agriculture et pêche	37-40	8
V. Situation sociale	41-44	9
A. Enseignement	41	9
B. Santé	42-44	9
VI. Aide au développement apportée par le Royaume-Uni	45-46	10
VII. Relations avec les organisations et entités internationales	47-52	10
VIII. Statut futur du Territoire	53-57	12
A. Position du Gouvernement du Territoire	53	12



B.	Position de la Puissance administrante	54-57	12
IX.	Examen par l'Assemblée générale	58	13

I. Généralités

1. Montserrat¹, île de l'archipel Sous-le-Vent des Caraïbes orientales, est située à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest du département français d'outre-mer de la Guadeloupe. Tout son territoire de 103 kilomètres carrés est volcanique et montagneux. Avec ses côtes tourmentées, elle n'offre aucun port praticable en toute saison².

2. En 1493, lors de sa deuxième visite dans l'île, Christophe Colomb l'a baptisée Montserrat, nom d'un monastère espagnol. En 1632, l'île est devenue colonie britannique; les premiers arrivants étaient en majorité originaires d'Irlande. En 1768, une tentative de soulèvement des esclaves qui travaillaient dans les plantations de coton, de sucre et de tabac a échoué. Bien que Montserrat ait été brièvement occupée par la France à plusieurs reprises, les Britanniques l'ont définitivement reprise en 1783. Montserrat est devenue colonie de la Couronne en 1871.

3. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière, en sommeil depuis plus de 400 ans, est entré en éruption, entraînant l'évacuation de la population du sud de l'île vers les régions du nord, « plus sûres ». L'ancien chef-lieu de Montserrat, Plymouth, a été abandonné après la recrudescence de l'activité volcanique en 1996, remplacé temporairement par Brades, et il est prévu d'installer le nouveau chef-lieu à Little Bay, sur la côte nord-est de l'île.

4. Montserrat comptait 10 581 habitants en 1995. En 1998, il n'en restait plus que 3 500. En 1999, la population était estimée à 4 600 habitants et, en 2002, à environ 4 300.

II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

5. Montserrat est un territoire non autonome du Royaume-Uni. Selon l'ordonnance constitutionnelle (*Montserrat Constitution Order*), entrée en vigueur en 1990, le Territoire est administré par un gouverneur, nommé par la Reine, un conseil exécutif composé du Gouverneur (qui le préside), du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres de droit (le Procureur général et le Secrétaire aux finances); et par un conseil législatif composé de son président, de deux membres de droit (le Procureur général et le Secrétaire aux finances), des sept membres élus au suffrage universel par sept circonscriptions et de deux membres désignés. Les élections se tiennent tous les cinq ans au suffrage universel. Depuis l'éruption du volcan de la Soufrière, l'île est considérée comme une seule circonscription électorale. Neuf membres itinérants sont élus au scrutin à deux tours. La nouvelle Assemblée ne comprend aucun membre désigné. La prochaine élection aura lieu au début de 2006.

6. Comme il a été indiqué dans le document de travail de l'an dernier (A/AC.109/2003/2, par. 9), le nouveau système électoral a porté à 36 mois la durée de résidence requise pour participer au scrutin, ce qui a été mal accueilli par les électeurs de Montserrat qui vivent et travaillent à l'étranger.

7. Les mandats des ministres couvrent tous les domaines de l'activité gouvernementale, y compris les finances. Tout en demeurant chargé des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la défense, de la fonction publique et des

services financiers extraterritoriaux, le Gouverneur est censé tenir compte des avis des ministres.

8. Le Gouverneur actuel de Montserrat, Tony Longrigg, est en poste depuis mai 2001. Le Ministre principal, John Osborne, a pris ses fonctions en avril 2001. Les principaux partis politiques sont le NPLM (Nouveau mouvement pour la libération du peuple) et le NPP (Parti national progressiste).

9. En juillet 2003, le Royaume-Uni a approuvé l'entrée en fonction (en avril 2004) du nouveau Gouverneur de Montserrat, après le départ à la retraite du Gouverneur actuel du Corps diplomatique britannique. Mme Deborah Barnes-Jones sera la première femme à être Gouverneur d'un territoire britannique d'outre-mer³.

10. Comme on l'a indiqué dans le document de travail de l'an dernier (A/AC.109/2003/2, par. 5), un comité chargé d'examiner la Constitution a été constitué en 2002, et en mars 2003, ses membres ont publié un rapport proposant de la modifier, notamment en faisant participer le Ministre principal à la sélection des candidats au poste de gouverneur, en l'invitant à étudier les candidatures présélectionnées pour recommandation raisonnée. Ce rapport citait aussi l'opinion d'une minorité selon laquelle le Ministre principal ne pourrait faire cela avec efficacité faute de connaître les candidats. Néanmoins, d'après les conclusions du rapport, l'idée de passer d'un candidat imposé par le Royaume-Uni à un gouverneur choisi de concert aurait une signification symbolique. De plus, le rapport estimait que tout candidat au poste de gouverneur devait avoir des qualités et des capacités expressément requises, c'est-à-dire connaître la culture des Caraïbes et de Montserrat et avoir des compétences en planification du développement⁴.

11. La Puissance administrante a fourni l'information suivante : à la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer en décembre 2003, lors des débats sur l'examen de la constitution dans les territoires et le rôle des gouverneurs, le Foreign and Commonwealth Office, ayant exprimé l'intention d'organiser des entretiens entre les gouverneurs et l'opposition à Londres sur les changements envisagés à la constitution de chaque territoire, le Ministre principal de Montserrat a dit qu'à Montserrat, ce n'était pas là une question de parti. Il a dit avoir mis en place un comité bipartite, sous la présidence du dirigeant de l'opposition, pour examiner le rapport sur la Constitution de Montserrat.

12. Il ressortait également du rapport du Comité que Montserrat et le Royaume-Uni devaient conclure un accord pour que le Territoire puisse participer aux marchés internationaux sans l'aval du Royaume-Uni. L'état de dépendance de Montserrat ne devait pas gêner sa participation à de tels échanges, et la Constitution devait comporter une disposition dans ce sens.

13. De plus, selon le rapport, cet état de dépendance ne devait pas empêcher Montserrat de bénéficier de certains accords et conventions internationaux, le Territoire faisant partie de la communauté mondiale. Ainsi, au titre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques (1997), les pays industrialisés qui ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent acheter des crédits d'émissions ou investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, grâce au mécanisme de Kyoto. Or, si les pays indépendants des Caraïbes, signataires du Protocole, peuvent vendre leurs crédits « excédentaires » aux pays développés, Montserrat est exclue de ce processus.

Parallèlement, il est prévu que le Royaume-Uni financera ces crédits d'émissions par l'impôt sur les sociétés⁵.

14. Avec la législation locale, la *common law* du Royaume-Uni s'applique au Territoire. Il relève de la Cour suprême des Caraïbes orientales. La Police royale de Montserrat est financée par le programme de coopération technique.

15. Lors de sa visite à Londres en octobre 2003, le Ministre principal a demandé au Royaume-Uni d'autoriser le Territoire à se joindre aux autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour mettre en place une juridiction d'appel régionale ainsi qu'un marché et une économie uniques (voir aussi le paragraphe 49). Montserrat est actuellement le seul membre de cette organisation régionale à n'avoir pas signé les protocoles concernés. La CARICOM compte créer un marché unique d'ici à 2005, date à laquelle les pays membres devront supprimer les barrières douanières dans la zone de libre-échange des Amériques. La Cour de justice des Caraïbes a un rôle essentiel à jouer dans le règlement des litiges commerciaux régionaux. Elle devrait être instaurée en 2004 et remplacer le Conseil privé (à Londres) comme instance suprême d'appel pour de nombreux pays anglophones des Caraïbes. D'après le Gouverneur du Territoire, le Royaume-Uni n'a nulle intention de lancer le processus d'intégration dans les Caraïbes. D'ailleurs, il reste des questions juridiques à régler entre Montserrat et le Royaume-Uni, pour que le Territoire puisse relever pleinement de la Cour de justice des Caraïbes. Parallèlement, le Gouvernement britannique, tout en diminuant ses subventions annuelles, engage vivement Montserrat à devenir plus autonome⁶.

III. État du volcan de la Soufrière

16. L'Observatoire volcanologique de Montserrat, créé à la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière en 1995, est devenu un organe officiel du Gouvernement de Montserrat en 1999. Essentiellement financé par le Department for International Development du Gouvernement britannique, il est chargé d'informer les autorités civiles de l'activité volcanique et de ses risques. Contrairement aux prévisions initiales, de nouvelles éruptions se sont produites en 2000, 2002 et 2003.

17. Le 12 juillet 2003, le volcan de la Soufrière est encore entré en éruption. Plusieurs explosions volcaniques ont eu lieu les 12 et 13 juillet, projetant des cendres à 12 kilomètres dans le ciel. Le cône du volcan s'est partiellement effondré et cinq centimètres de boue ont recouvert les routes et 15 centimètres de cendres les alentours. Les aéroports des pays voisins ont dû être fermés et de grandes compagnies aériennes, dont Continental Airlines, American Airlines, Air France et US Airways, ont été contraintes d'annuler leurs vols sur Saint-Martin, toute proche. Plusieurs vols ont dû être détournés vers les îles Vierges britanniques et américaines et vers Porto Rico⁷.

18. Emportées par des vents violents, les cendres volcaniques de la dernière éruption (la plus importante depuis 1995) ont couvert les îles avoisinantes de Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua, Saint-Martin (parties néerlandaise et française), Saint-Bartélémy, Anguilla et les îles Vierges britanniques et américaines⁸.

19. Si les toitures de plusieurs locaux commerciaux se sont effondrées sous le poids de la cendre et des averses, personne n'a été grièvement blessé, ni tué. L'éruption a toutefois causé une panne d'électricité et de l'approvisionnement en

eau. On a estimé à plus d'un demi-million de dollars les dégâts au secteur de l'eau en raison de la destruction d'équipements indispensables. Selon le responsable de la Direction des ressources hydriques, l'approvisionnement en eau a atteint un seuil critique après l'éruption et un programme de rationnement de l'eau a dû être mis en place. Les cendres du volcan ont recouvert et endommagé 80 % des compteurs d'eau du Territoire et les bassins hydrologiques ont dû être nettoyés à fond, pour limiter la pollution au minimum, ce qui a nécessité de la main-d'oeuvre supplémentaire. Enfin, on a eu besoin d'un autre générateur de réserve dans la station de pompage.

20. À l'issue de l'éruption de juillet, la CARICOM a offert son aide au Gouvernement et à la population de Montserrat. Après que le Territoire a été déclaré zone sinistrée, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe a adressé à la CARICOM un rapport de la situation exposant l'ampleur de l'aide nécessaire face aux dommages⁹.

21. En octobre 2003, le Gouverneur de Montserrat a annoncé que l'île recevrait 5,9 millions de dollars d'aide de la Grande-Bretagne.

IV. Situation économique

A. Généralités

22. Les dégâts causés par l'activité volcanique et les cyclones ont gravement compromis le développement économique de Montserrat et affectent la planification future. Alors qu'on s'efforce de restaurer l'économie, l'activité économique est centrée sur la reconstruction, financée essentiellement par le Department for International Development.

23. Au cours de la période couverte par le rapport, le Gouvernement du Territoire a continué de solliciter l'aide et l'assistance de diverses sources. En août 2003, le Ministre principal est allé s'entretenir en Grande-Bretagne avec des autorités, notamment des représentants du Department for International Development. Il s'est également entretenu avec un groupe européen d'investissement qui s'intéressait à l'installation d'une usine d'embouteillage d'eau sur le Territoire et a rencontré plusieurs membres de collectivités de Montserrat installées en Grande-Bretagne¹⁰.

24. Comme on l'a indiqué dans le document de travail de l'an dernier (A/AC.109/2003/2, par. 17 à 26), l'étude analytique menée par la University of the West Indies sur les défis que pose le développement d'un micro-État dans le cas de Montserrat (1995-2001)¹¹ a conclu que l'économie du Territoire continuait de pâtir du contrecoup des chocs qui, depuis 1995, freinent son développement. L'étude a permis de déterminer les principaux obstacles suivants : le manque de ressources financières; la prise de décisions extérieure; le chiffre de la population; les perspectives de développement limitées; la pénurie de ressources naturelles et l'absence d'infrastructures essentielles.

25. En août 2003, à la suite de l'éruption du volcan, la revue *The Economist* a publié un article qui mettait en cause la viabilité économique de Montserrat. Les deux tiers sud de l'île restant une zone interdite, la plupart des Montserratiens ont dû être évacués et vivent dans des îles avoisinantes ou au Royaume-Uni. D'après cet article, les 4 300 habitants de l'île subsistent dans un périmètre de sécurité d'environ

dix kilomètres sur huit. Le Royaume-Uni a dépensé plus de 180 millions de livres sterling (290 millions de dollars) pour leur permettre de rester. Un service subventionné d'hélicoptère et de bac assure la liaison avec Antigua.

26. Tout a dû être reconstruit : les écoles, l'hôpital, le réseau électrique et maintenant le port, l'aéroport et une prison de 20 cellules. En juillet, le volcan a projeté un nuage de cendres à 14 kilomètres de hauteur et des cailloux gros comme des balles de golf sont tombés sur les toits et dans les jardins. Bilan : 2,4 millions de dollars de plus.

B. Budget

27. D'après l'information fournie par la Puissance administrante, les recettes totales s'élèvent à 69 801 570 dollars pour 2003, ce qui englobe les recettes locales (28 242 200 dollars) et les subventions spéciales (41 559 370 dollars). En 2003, les dépenses totales se sont élevées à 69 801 570 dollars.

C. Banque et finances

28. Comme on l'a indiqué dans le document de travail de l'an dernier (A/AC.109/2003/2, par. 31 et 32), Montserrat est un petit centre financier extraterritorial. En mars 2002, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a annoncé qu'elle l'avait retiré de sa liste des paradis fiscaux car les autorités du Territoire s'étaient engagées à garantir la transparence et à échanger efficacement des informations fiscales avec les pays membres de l'OCDE, d'ici à la fin de 2005¹².

D. Tourisme

29. Au cours de la période couverte par le rapport, l'industrie du tourisme de Montserrat a continué de subir les répercussions de l'éruption de la Soufrière et de la destruction des infrastructures et des logements qu'elle avait causée. Le Gouvernement a oeuvré pour maintenir cette industrie à flot et a établi des plans pour le reconstruire et le développer.

30. Malgré la violente éruption du volcan en juillet 2003, le Gouvernement de Montserrat a annoncé qu'aucune restriction ne serait imposée aux visiteurs. Il a toutefois mis en garde les personnes atteintes d'asthme et de troubles respiratoires. L'Office du tourisme et le Service de l'aviation de Montserrat ont reçu pour instructions de communiquer ces informations aux visiteurs. Le Foreign and Commonwealth Office britannique a diffusé des consignes de sécurité semblables à l'intention des voyageurs¹³.

31. En octobre 2003, on a annoncé que le Gouvernement britannique allouait 9 millions de dollars des Caraïbes orientales à l'industrie locale du tourisme, vu le caractère indispensable du tourisme pour l'avenir de Montserrat et les bonnes perspectives de relance dans ce secteur¹⁴.

32. D'après le Directeur du tourisme, il est normal que pour l'heure les touristes soient peu enclins à passer toutes leurs vacances sur l'île, mais le Territoire pourrait

devenir une étape. Le Gouvernement a l'intention de promouvoir Montserrat sur le marché des excursions et pour de brèves escales de deux ou trois nuits. Il espère que l'ouverture d'un nouvel aéroport, prévue pour octobre 2004, entraînera une augmentation du nombre de vols et permettra de desservir plus d'îles, Saint-Kitts-et-Nevis et Antigua notamment¹⁵.

E. Construction et infrastructures

33. Comme on l'a indiqué dans le document de travail de l'an dernier (A/AC.109/2003/2, par. 42 et 43), à l'issue de l'éruption du volcan et de la destruction du chef-lieu ainsi que de la plupart des zones habitables de l'île, le Gouvernement s'est attaché à faire reconstruire les logements et les infrastructures. Au cours de la période couverte par le rapport, il a coopéré avec le Department for International Development en vue de reloger les habitants délogés par l'éruption. En août 2003, la deuxième phase d'un projet d'habitation (intitulé « Lookout Phase II Infrastructure Development ») a débuté, l'objectif global étant de construire des locaux de qualité pour plus de 120 lots résidentiels et commerciaux. La mise en oeuvre de ce projet permettra de fournir des logements permanents à environ 25 % des personnes en difficulté. La première étape porte sur 80 lots, la construction d'une route, d'un réseau d'égouts et de bassins de stabilisation des déchets. Le Gouvernement prévoit qu'elle sera achevée en 15 mois¹⁶.

34. Quant à la construction de l'aéroport, le Ministre principal a signé en juillet 2003 un contrat avec une société irlandaise pour la construction d'une piste à Gerald's, dans le nord de l'île. Ce projet est financé par l'Union européenne et par le Department for International Development, et il s'élève à 42,6 millions de dollars des Caraïbes orientales (16 millions de dollars des États-Unis). Il comprend la construction d'une piste de 600 mètres et d'une route pour accéder à Gerald's. La société locale Ryan Investments Ltd. a presque fini de construire le nouveau terminal. Ce projet devrait s'achever en septembre 2004.

35. Montserrat n'a plus d'aéroport depuis la fermeture du W. H. Bramble Airport en juin 1997, à la suite d'une éruption volcanique qui avait détruit le terminal et d'autres bâtiments. À l'heure actuelle, l'île n'est desservie que par bac et hélicoptère¹⁷.

36. En octobre 2003, la Banque centrale des Caraïbes orientales a annoncé qu'au cours de l'année, le bâtiment à Montserrat avait été aussi actif que l'année précédente¹⁸.

F. Agriculture et pêche

37. Comme l'a indiqué le document de travail (A/AC.109/2003/2, par. 35) de l'an dernier, l'agriculture du Territoire a souffert non seulement des éruptions volcaniques survenues depuis 1995, mais aussi d'une sécheresse prolongée en 2001.

38. Bien qu'on n'ait signalé ni morts ni blessés lors de la dernière éruption de la Soufrière, en juillet 2003, décrite comme la plus importante depuis le regain d'activité du volcan en 1995, celle-ci a porté un coup très dur aux agriculteurs, que le Ministère de l'agriculture tient pour le groupe le plus gravement touché. Le coût des dégâts pour ce secteur se chiffrera vraisemblablement en millions de dollars.

Après l'éruption, le Ministre de l'agriculture a organisé une série de rencontres avec les premiers intéressés. Il a estimé à 374 531 dollars au moins le montant des pertes à comptabiliser pour les cultures, l'horticulture, la pêche et l'élevage ainsi que l'environnement. Ce chiffre ne tient pas compte des dégâts aux routes de desserte, des structures pare-soleil et des autres intrants agricoles. On estime que 95 % des cultures vivrières, notamment les arbres fruitiers et les semis, ont été endommagés ou détruits. Quant aux éleveurs, ils ont dû faucher des fougères pour nourrir le bétail. Le Groupe des sociétés des Caraïbes orientales, basé à Saint-Vincent, leur a donc fait don de 500 sacs d'aliments du bétail, et 4 000 autres ont été commandés¹⁹.

39. Les agriculteurs non assurés ont sollicité une aide du Gouvernement qui, en août 2003, a annoncé qu'une aide financière serait consentie à ceux dont les cultures avaient été anéanties par les fortes chutes de cendre. Le Conseil exécutif a décidé d'allouer aux agriculteurs une indemnité unique dont le montant n'a pas été annoncé. Parallèlement, le Gouvernement a lancé deux projets pour les aider à écouler leurs produits²⁰.

40. À la suite de l'éruption de juillet 2003, le Gouvernement de Montserrat, soucieux d'atténuer la crise causée par la perte de récoltes, a décidé d'assouplir les restrictions à l'importation de nombreux produits de base, tels que les oeufs, la viande et les légumes frais²¹.

V. Situation sociale

A. Enseignement

41. Comme l'a indiqué le document de travail de l'an dernier, le Gouvernement de Montserrat a continué de remettre son système d'enseignement sur pied en zone sûre, dans le nord de l'île (A/AC.109/2003/2. par. 36 à 38). Il a également continué de promouvoir l'éducation des adultes dans le Territoire. En juillet 2003, il a conclu avec l'Atlanta Central University et le Seoul Central College of Medicine [Géorgie (États-Unis)] un accord relatif à l'ouverture dans le Territoire d'une école de médecine qui, en août 2003, a amorcé son premier semestre en accueillant 20 étudiants. L'accord prévoit que l'Université offrira des bourses aux étudiants de Montserrat, dispensera des soins médicaux à ses habitants et soumettra au Gouvernement un projet de logements pour les étudiants et le personnel²².

B. Santé

42. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un projet sanitaire élaboré par le Gouvernement du Royaume-Uni, avec l'assistance technique de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), vise à rétablir à Montserrat les services de santé qui existaient avant l'éruption volcanique. Des dispensaires offrant des services gratuits aux habitants fonctionnent dans la zone sûre, à St. Peter's, Cudjoe Head et St. John's. Deux médecins et un dentiste privés exercent en outre sur l'île. L'hôpital de St. John's, rénové en 1999, dispose désormais de 30 lits et peut accueillir 50 personnes âgées. Il comprend une nouvelle pharmacie, un laboratoire, une unité de traitement des dossiers médicaux; de nouveaux services pour les urgences, la radiologie et les consultations externes ainsi qu'un service psychiatrique sécurisé. Certains services qui ne sont pas disponibles en permanence

sur le Territoire sont fournis dans le cadre d'accords passés avec des spécialistes qui viennent sur place.

43. À la suite de l'éruption du 12 juillet 2003, qui a engendré une énorme quantité de cendres et de poussière, le Directeur général de la santé sur le Territoire a recommandé à la population de porter des masques-filtres, notamment pendant le nettoyage. Par le biais de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et de l'OPS, on a demandé au Groupe international des donateurs 50 000 masques, des respirateurs, des lances d'incendie, des aspirateurs industriels, des pompes à haute pression, des réservoirs d'eau, des réservoirs mobiles et des aliments pour le bétail²³.

44. La finesse des cendres issues de l'éruption prolongée du volcan a conduit la communauté scientifique à s'interroger sur les risques qu'elles pourraient présenter pour la santé²⁴.

VI. Aide au développement apportée par le Royaume-Uni

45. Comme l'a indiqué le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/2, par. 53), le Gouvernement britannique aide Montserrat à financer la mise en place d'infrastructures de base dans le nord de l'île, moins exposé. Le Ministère du développement international a affecté, pour 2002-2005/06, 72 millions de livres sterling à l'exécution de projets prévus dans le plan de développement du Territoire.

46. D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, le Ministre principal a indiqué, lors de la réunion du Conseil des territoires d'outre-mer en décembre 2003 à Londres, que le Territoire n'avait pas les moyens de renforcer sa sécurité maritime et a demandé de quelles formes d'assistance il pourrait bénéficier. Le responsable du Foreign and Commonwealth Office a répondu que le conseiller en sécurité aérienne, en poste à Miami, serait en mesure de conseiller le Territoire au sujet de la sécurité et maritime et aérienne. Le Ministre principal a également indiqué que le Territoire n'était pas en mesure de surveiller ses eaux territoriales et, partant, d'y empêcher la pêche illégale. Il a par ailleurs déploré que la nouvelle vedette fournie par le Royaume-Uni, n'étant même pas à l'épreuve d'une balle, ne satisfasse en rien les besoins.

VII. Relations avec les organisations et entités internationales

47. Le Territoire demeure membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), ainsi que des institutions associées à ces deux groupes, notamment l'University of the West Indies (Université des Antilles occidentales), la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales. Il est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de ses organes subsidiaires, et est représenté aux réunions du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique, placé sous l'égide de la Banque mondiale. Comme l'a indiqué le document de travail de 2003, (A/AC.109/2003/2, par. 58), Montserrat avait l'intention de signer le traité avec le marché et l'économie uniques de la CARICOM, qui permettrait un rapprochement plus étroit des 15 États membres de la CARICOM.

48. Au cours de la période considérée, Montserrat a pris une part active au processus d'intégration de la sous-région des Caraïbes ainsi qu'à la mise en place du Marché commun des Caraïbes. En avril 2003, le Ministre principal a assisté au Sommet des Caraïbes orientales, qui était axé sur les modalités de l'intégration économique et sur la préparation d'un passeport commun²⁵.

49. Lors de son passage à Londres, en octobre 2003, le Ministre principal a demandé au Royaume-Uni d'autoriser le Territoire à se joindre aux autres membres de la CARICOM en vue d'établir une cour d'appel régionale ainsi qu'un marché et une économie uniques (voir par. 15 ci-dessus)²⁶.

50. Vers la fin de la rencontre, le Gouvernement britannique a exprimé son soutien officiel au projet du Territoire pour devenir partie à la Cour de justice des Caraïbes, de même qu'au marché et à l'économie uniques de la CARICOM. Les autorités de Montserrat et les représentants du Secrétariat de la CARICOM sont convenus qu'il faudrait que le Territoire bénéficie d'un traitement spécial afin de réduire les incidences défavorables que pourrait avoir son entrée dans le marché et l'économie uniques de la CARICOM²⁷.

51. D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, le Ministre principal a dit, en décembre 2003, lors de la cinquième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, que l'admission des territoires aux organisations régionales était liée à l'autodétermination. Il a fait l'historique de la création de la CARICOM et de l'OECS dont Montserrat était membre fondateur. Montserrat avait reçu des lettres d'habilitation l'autorisant à signer sept des neuf protocoles relatifs au marché et à l'économie uniques de la CARICOM et attendait une lettre d'habilitation du Royaume-Uni. D'après le Ministre principal, Montserrat bénéficierait ainsi d'un accès moins onéreux aux biens et services, ainsi qu'aux institutions des Caraïbes telles que l'University of the West Indies (Université des Antilles occidentales) et la Banque de développement des Caraïbes. Le Ministre principal a affirmé que les territoires des Caraïbes manquaient de ressources, de masse critique, de capacités techniques et de diversification économique. Si le Royaume-Uni, Puissance administrante, ne pouvait accepter cette situation, il lui faudrait mettre en place un mécanisme pour remédier à l'effondrement économique du Territoire.

52. Lors de la même rencontre, le Secrétaire d'État (Parliamentary Under-Secretary of State) a reconnu que l'admission aux organisations régionales des Caraïbes pourrait s'avérer avantageuse pour les territoires intéressés, mais que certaines propositions tendant à renforcer l'intégration régionale pourraient entraîner des frais importants (et des démarches juridiques) auxquels il fallait bien réfléchir. L'admission de Montserrat au marché et à l'économie uniques aurait des conséquences juridiques et des incidences financières, à court et à moyen terme, sur le programme d'aide au Territoire, qu'eu égard au soutien financier qui lui était apporté, les ministres du développement international souhaitaient, à juste titre, examiner. Des conseillers avaient estimé que les frais de participation de Montserrat pourraient s'élever à 1 million de livres sterling par an au cours des cinq années suivantes. Le Secrétaire d'État (Parliamentary Under-Secretary of State) a indiqué que le Royaume-Uni ne s'opposait pas à ce que les ministres continuent de représenter le Territoire auprès des organisations régionales des Caraïbes mais que, compte tenu de la responsabilité statutaire du Gouverneur pour les affaires extérieures, celui-ci devait être tenu pleinement au courant, par anticipation même,

de toute question relevant directement de la responsabilité du Gouvernement britannique. Ce dernier devrait être consulté dans les meilleurs délais si les territoires entamaient des négociations en vue de conclure un accord international ou l'envisageraient. Le Royaume-Uni avait à répondre en dernier ressort des obligations internationales des territoires d'outre-mer. L'habilitation constituait donc un impératif dans tous les cas.

VIII. Statut futur du Territoire

A. Position du Gouvernement du Territoire

53. Lors de la cinquième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer en décembre 2003, le Ministre principal de Montserrat est convenu avec les représentants d'autres territoires, au cours de la discussion sur la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les gouverneurs et les responsables élus des territoires, que le développement serait impossible sans réduction des pouvoirs du Gouverneur. Montserrat savait gré au Royaume-Uni de l'aide qu'il lui apportait, mais une situation où la fonction publique et la police relevaient du Gouverneur, et non de commissions indépendantes de la fonction publique et de l'appareil judiciaire, privait les territoires de la possibilité de se préparer à l'indépendance finale. Le Ministre principal avait son mot à dire au sujet de la nomination du chef de la police. La relation de Montserrat avec le Royaume-Uni ne posait aucun problème particulier, mais le Ministre principal comprenait que les membres de son équipe se plaignent de ce que Londres leur impose trop souvent ses vues.

B. Position de la Puissance administrante

54. Le 6 octobre 2003, lors de la deuxième séance de la Quatrième Commission tenue pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/58/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'en tant que Puissance administrante, son gouvernement se félicitait de pouvoir informer la Commission de plusieurs évolutions importantes survenues pendant l'année. À l'issue de l'adoption en 2002 de la loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui accordait à tous leurs citoyens la nationalité britannique et le droit de résider au Royaume-Uni et de circuler librement dans l'Union européenne, en août 2003, plus de 14 000 passeports avaient été délivrés. En ce qui concerne la gestion de l'environnement dans les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique collaborait étroitement avec eux en vue de respecter les engagements pris dans les accords multilatéraux et de soutenir leurs efforts en faveur de la protection et de l'amélioration de leur environnement.

55. Des discussions sur les révisions constitutionnelles étaient en cours dans les îles Caïmanes, Falkland, à Gibraltar, à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. Les autorités d'Anguilla avaient établi un comité chargé de recueillir les vues de la population et une Commission de révision locale devait être mise en place à bref délai dans les îles Vierges britanniques. Des négociations avaient été entamées avec Sainte-Hélène, qui étaient les plus avancées, mais avec Gibraltar, pas encore. En ce qui concerne les points qui intéressaient plus particulièrement le Comité, deux ans après le lancement, par l'ONU, de la deuxième Décennie

internationale de l'élimination du colonialisme, le fait le plus marquant était vraisemblablement l'organisation du séminaire sur la décolonisation, qui s'était tenu à Anguilla, du 20 au 22 mai 2003. En effet, pour la première fois, ce séminaire s'était déroulé dans un territoire non autonome britannique. Du fait du lieu choisi et du thème retenu, plusieurs ministres principaux et leurs homologues, des dirigeants de l'opposition et des représentants de la société civile, avaient pu y participer. Le représentant du Royaume-Uni a dit que cette rencontre avait révélé le dynamisme et le degré de développement économique de nombre de territoires britanniques d'outre-mer, qui bénéficiaient déjà d'un niveau élevé d'autodétermination.

56. Le Royaume-Uni, a-t-il dit, avait l'impression que les territoires n'acquerraient guère à l'indépendance, bien que le Gouvernement britannique ait nettement indiqué qu'il les soutiendrait résolument si tel était leur choix, lorsque la possibilité s'en offrait. Par conséquent, tant que les territoires souhaitaient maintenir leurs liens avec le Royaume-Uni, il importait avant tout d'essayer de concilier leur volonté d'accroître leur autonomie et leur autodétermination avec les responsabilités du Royaume-Uni : assurer une bonne gouvernance, préserver l'impartialité de la fonction publique et l'indépendance de la magistrature, et veiller à l'exécution des obligations internationales pertinentes.

57. À la fin de son intervention lors de la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, du 8 au 10 décembre 2003 à Londres, le Secrétaire d'État (Parliamentary Under-Secretary of State) a déclaré que le rôle des gouverneurs et la réforme constitutionnelle reposaient sur le principe de partenariat. Selon lui, la formule de libre association proposée par le Comité spécial des Vingt-Quatre de l'ONU ne serait pas incompatible avec un tel principe, si elle impliquait l'acceptation mutuelle des deux parties concernées, car le Gouvernement britannique avait des responsabilités à défendre. Néanmoins, le Royaume-Uni entendait s'y opposer si cela signifiait que certains territoires allaient établir leur propre constitution sans intervention extérieure, comme certains gouvernements territoriaux le laissaient entendre. Le Secrétaire d'État a ajouté que son gouvernement se félicitait de ses relations avec les territoires et ne souhaitait pas leur imposer l'indépendance, mais réagirait positivement quand ce parti s'offrirait donc pas (à Gibraltar), à condition que la population en ait clairement exprimé le souhait, conformément à la Constitution. Le Royaume-Uni comprenait que l'indépendance puisse être l'objectif à long terme de certains territoires, mais tant que ceux-ci maintiendraient des liens avec lui, ils devraient continuer aussi d'être gouvernés en partenariat avec lui²⁸.

IX. Examen par l'Assemblée générale

58. Le 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 58/108 A et B. La section III de la résolution 58/108 B se rapporte expressément à Montserrat.

Notes

¹ Les éléments d'information contenus dans le présent document proviennent de rapports publiés et d'informations disponibles sur l'Internet. Les faits et chiffres qui y sont présentés sont les plus récents actuellement disponibles.

- ² « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories ». Livre blanc du Royaume-Uni, mars 1999 (A/AC.109/1999 et Corr.1, annexe).
- ³ *BBC Monitoring Americas*, 2 juillet 2003.
- ⁴ *St. Helena Herald*, 25 avril 2003.
- ⁵ *The Island Sun*, 29 mars 2003.
- ⁶ *The Royal Gazette*, 16 octobre 2003.
- ⁷ *Caribbean Insight*, 1er août 2003, vol. 26, No 27.
- ⁸ *BBC Monitoring Americas*, 13 et 14 juillet 2003.
- ⁹ Ibid, 18 juillet 2003.
- ¹⁰ Ibid, 12 août 2003.
- ¹¹ Information fournie par la Puissance administrante.
- ¹² Agence France-Presse, 7 mars 2002.
- ¹³ *The Montserrat Reporter*, 3 juillet 2003.
- ¹⁴ *Caribbean Insight*, 17 octobre 2003, vol. 26, No 36.
- ¹⁵ *The Travel Trade Gazette* (Royaume-Uni et Irlande. Tonbridge : 15 décembre 2003, p. 42).
- ¹⁶ *BBC Monitoring Americas*, 27 août 2003.
- ¹⁷ *BBC Monitoring Americas*, Londres, 12 août 2003.
- ¹⁸ *BBC Monitoring Americas*, 24 octobre 2003.
- ¹⁹ *BBC Monitoring Americas – Politique*, Londres, 26 juillet 2003.
- ²⁰ *The Island Sun*, 30 août 2003.
- ²¹ *Montserrat Reporter*, 3 juillet 2003.
- ²² Ibid., 18 juillet 2003
- ²³ Ibid., 3 juillet 2003.
- ²⁴ *Environmental Research* H.W.Wilson-ASI, octobre 2003, vol. 93, p. 202.
- ²⁵ *BBC Monitoring Americas*, 28 avril 2003.
- ²⁶ *The Royal Gazette*, 16 octobre 2003.
- ²⁷ *Caribbean Insight*, 17 octobre 2003, vol. 26, No 36.
- ²⁸ Cinquième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, compte rendu des débats, 8-10 décembre 2003, annexe F, conclusions de M. Rammell.
-